



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2026

Délibération n° 48-2026

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Pierre BIBET, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Simon JARAIE, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD à Laure BONMARTEL, Nathalie SAMSON à Pascal DIDTSCH

Date de la convocation : 21 mai 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE BERNAY A LA CLECT

Exposé des motifs :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'évaluer la consistance et le montant des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité.

Pour ce faire, elle évalue, pour chaque commune, l'ensemble des dépenses et recettes afférentes à chaque compétence transférée selon une méthodologie fixée par les différents textes.

Chaque intercommunalité a la charge de créer une telle commission composée d'au moins un représentant de chacune de ses communes membres.

À la suite du renouvellement du conseil communautaire en avril 2026, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a créé par délibération sa CLECT et en a déterminé sa composition. Chaque commune disposera d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts

Vu la délibération n°75-2026 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie portant création de la CLECT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Marie-Lyne VAGNER représentant titulaire et Camille DAEL représentant suppléante de la commune de Bernay auprès de la CLECT.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 29/05/2026,
par PEREIRA Mickaël, 1er Adjoint



signé électroniquement le 29/05/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

